

Ri 8501

## LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS PORCINES FRANÇAISES

### Principaux résultats de l'enquête porcine de décembre 1981

C. BONSACQUET

*Ministère de l'Agriculture – S.C.E.E.S.  
4, Avenue de St Mandé – 75570 PARIS CEDEX 12*

*Avec la collaboration de F. COLSON (INRA), J. JEHANNO (CEMAGREF),  
J. DAGORN, P. ROUSSEAU, O. TEFFENE, A. VIGNE (ITP), Y. BERGER, G. DAVOULT (SCEES)*

L'enquête sur la structure du cheptel porcine au 1<sup>er</sup> décembre 1981 s'inscrit dans le cycle habituel des enquêtes quadrimestrielles sur la production porcine réalisées par le Service Central des Enquêtes et Études Statistiques, selon les modalités fixées par des directives communautaires. Mais, par son questionnaire exceptionnellement détaillé et par son exécution sur le terrain par des enquêteurs spécialisés auprès d'un échantillon de 18.000 exploitations porcines, elle fournit de nouvelles références sur l'état des structures, des techniques de production et sur l'environnement des exploitations porcines en France. Le rapprochement avec l'enquête de 1971 permet, en outre, de mieux mesurer les effets du plan de rationalisation de la production porcine de 1970. La prochaine enquête comparable est prévue pour décembre 1985.

#### I – L'ÉVOLUTION RÉCENTE (1971-1981)

De 1971 à 1981, la production porcine française a profondément évolué. Les tendances passées se sont confirmées :

- la production s'est concentrée tant sur le plan structurel que sur le plan géographique : le poids des petits élevages est devenu négligeable et la Bretagne compte près de la moitié du cheptel ;
- la production s'est surtout développée dans des exploitations agricoles de superficie moyenne (20 à 50 ha de S.A.U.), qui détiennent la moitié du cheptel.

De nouvelles façons de produire ont été mises en œuvre :

- on a vu se développer entre les deux modes traditionnels de production (naissage, engraissement), un troisième type d'exploitations pratiquant à la fois le naissement et l'engraissement : ces exploitations détiennent autant de truies que les naisseurs purs et autant de porcs à l'engrais que les engraisseurs purs ;
- une nouvelle génération d'éleveurs s'est installée et de nouvelles formes d'organisation se sont mises en place (groupements de producteurs, G.A.E.C.).

Enfin, les performances d'élevage se sont améliorées.

#### • Un fort mouvement de concentration des élevages

La formidable transformation qu'a vécue la production porcine française en une décennie peut se résumer en quelques chiffres :

TABLEAU 1

	1971	1981	Évolution
Nombre d'exploitations (en milliers) . . . . .	653,5	258,5	- 60,4 %
Nombre de porcins (en milliers) . . . . .	11.279,4	11.421,1	+ 1,3 %
Taille moyenne des exploitations (en nombre de porcins) . . . . .	17,2	44,2	+ 160,0 %
Pour mémoire : Production Indigène Brute (1 000 t) . . . . .	1.417,5	1.734,3	+ 22,3 %

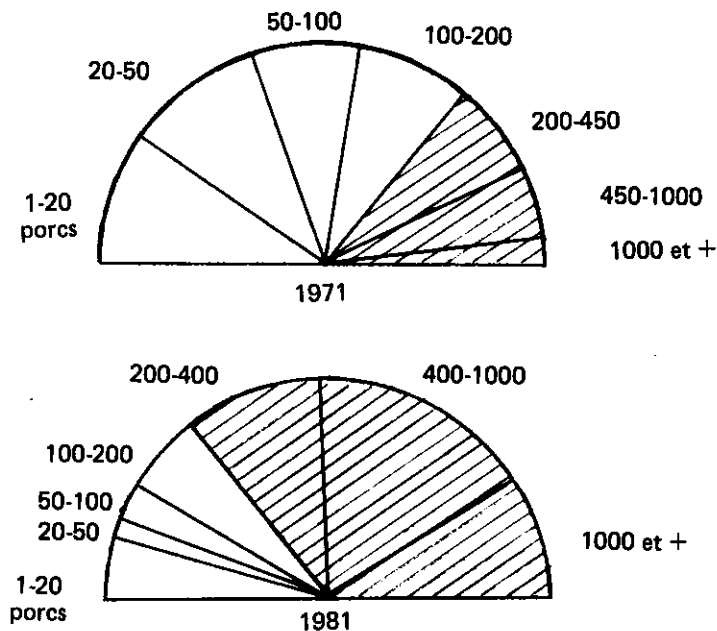
Ces évolutions moyennes recouvrent un double mouvement : effondrement du nombre des petits et surtout des moyens élevages, accroissement du nombre et de la taille des grands élevages.

TABLEAU 2

Nombre de porcins de l'exploitation		1 - 2	3 - 20	20 - 100	100 - 200	200 - 400	400 - 1000	1000 et +
Évol. 1971	Nbre d'expl.	- 56 %	- 68 %	- 72 %	- 38 %	+ 45 %	+ 167 %	+ 300 %
1981	Cheptel porcin	- 55 %	- 70 %	- 69 %	- 37 %	+ 40 %	+ 234 %	+ 360 %

Désormais, les élevages de plus de 200 porcins au nombre de 15.700, regroupent 70,9 % du cheptel contre 28,4 % en 1971.

FIGURE 1  
RÉPARTITION DU CHEPTEL PORCIN  
SELON LA TAILLE DE L'ÉLEVAGE EN PORCS







Moins nombreux, les jeunes éleveurs dirigent des élevages de taille moyenne plus importante que leurs aînés.

**TABEAU 7**  
TAILLE MOYENNE EN ANIMAUX DES ÉLEVAGES PORCINS  
SELON L'ÂGE DU CHEF D'EXPLOITATION EN 1981

Age du chef	Total porcins	Truies	Porcs à l'engrais
< 35 ans . . . . .	86,5	28,5	39,0
35 - 50 ans . . . . .	58,1	18,9	28,6
50 - 65 ans . . . . .	32,0	12,2	15,4
65 ans et plus . . . . .	10,1	6,6	5,1
Ensemble . . . . .	44,2	16,2	21,2

• De nouvelles formes d'organisation

En 1971, 23.600 éleveurs adhéraient à des groupements de producteurs. Ils détenaient 27 % du cheptel. En 1981, leur nombre s'est légèrement accru (26.100), mais ils détiennent 67 % du cheptel. La taille moyenne de leurs élevages a fortement augmenté, passant de 124 à 293 porcins, de 22 à 42 truies, de 58 à 141 porcs à l'engrais, et les situant très largement au-dessus de la moyenne nationale. Ainsi, pendant que le nombre d'adhérents augmentait de 10 %, leur cheptel était-il multiplié par 2,5. Ce mouvement a particulièrement affecté la Bretagne, qui détient en 1981 59 % du cheptel en groupement. Ce remarquable effort de modernisation a été réalisé en dix ans par les 18.000 adhérents qui ont investi depuis 1971 avec le soutien des aides publiques aux bâtiments d'élevage et qui disposent de 75 % de la surface construite ou aménagée pour les porcins chez les adhérents de groupements.

L'organisation de la production s'est, elle aussi, développée avec les G.A.E.C. Environ 12 % du cheptel se trouve dans des G.A.E.C., qui sont des exploitations d'une taille nettement supérieure à la moyenne nationale (226 porcins en moyenne, contre 44).

**TABEAU 8**  
NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET RÉPARTITION DU CHEPTEL  
SELON LE STATUT DU CHEF D'EXPLOITATION

Statut du chef d'exploitation	A son compte	G.A.E.C.			Salarié	Autre	Total
		Père-fils	Autre	Total			
Exploitation ayant des porcs au 1/12/81 . . . . .	249.600	4.200	1.800	6.000	1.100	1.800	258.500
Nombre de porcins . . . . .	9.549.500	864.400	491.600	1.356.000	395.100	120.500	11.421.100
Nombre de truies . . . . .	1.021.400	103.400	47.500	150.900	26.600	10.500	1.209.400

Les G.A.E.C. ont moins de 10 ans et continuent à se développer rapidement :

**TABEAU 9**  
RÉPARTITION DES G.A.E.C. PORCINS EXISTANT AU 1/12/1981  
SELON LEUR DATE DE CRÉATION

Date de création	Avant 1967	1967-1971	1972-1976	1977-1981	Total
Nombre de G.A.E.C. (en %) . . . . .	0,3	4,5	20,2	75,0	100,0

## II – LA SITUATION EN 1981

La production porcine a donc connu une profonde mutation en 10 ans. L'enquête de décembre 1981 permet de faire le point et de mieux caractériser l'élevage français en fournissant des informations sur des points importants :

- les bâtiments ;
- la main-d'œuvre ;
- la conduite de l'élevage ;
- les relations contractuelles ;
- l'alimentation du cheptel.

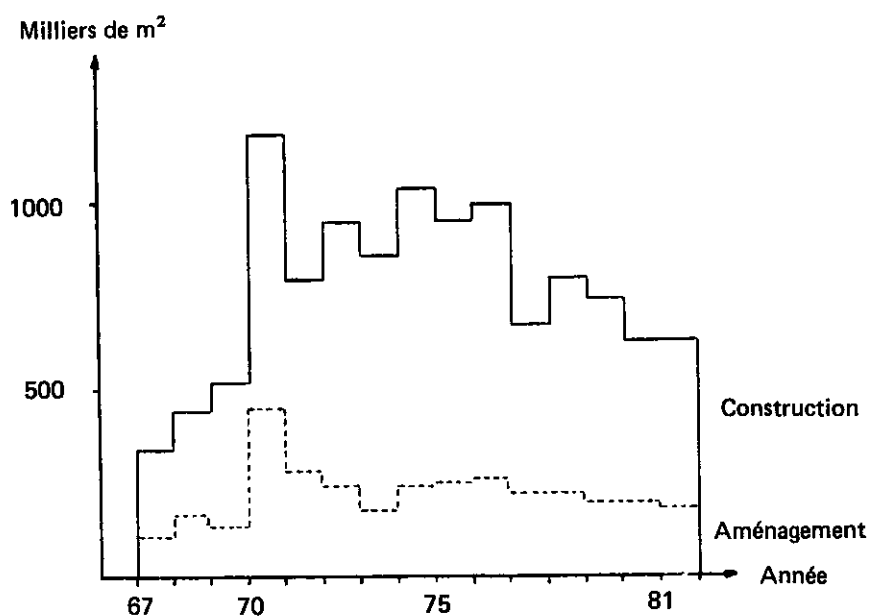
### A – LES BATIMENTS

Le cheptel porcin est réparti dans 433.500 bâtiments, dont 51 % de moins de 20 m<sup>2</sup> et 15 % de plus de 100 m<sup>2</sup>. Ces proportions sont respectivement de 22 % et de 36 % en Bretagne où sont situés 85.800 bâtiments.

70 % des bâtiments ont été construits ou aménagés en 1966 et avant. Mais ils ne représentent que 34 % de la surface au sol totale. A l'inverse, les 30 % de bâtiments construits ou aménagés en 1967 et après, représentent 66 % de la surface totale. La surface moyenne des bâtiments a donc nettement augmenté, passant de 26 m<sup>2</sup> pour ceux de 15 ans et plus, à 115 m<sup>2</sup> pour ceux de moins de 15 ans (147 m<sup>2</sup> pour les bâtiments nouvellement construits, 65 m<sup>2</sup> pour les bâtiments ayant fait l'objet d'un aménagement). Les 130.000 bâtiments construits ou aménagés depuis 1966 l'ont été par 62.000 éleveurs, dont 23.000 en groupements, qui logent 85 % du cheptel (dont en groupements : 65 %). La surface moyenne de ces bâtiments est de 252 m<sup>2</sup> pour les éleveurs en groupements et de 79 m<sup>2</sup> pour les éleveurs hors groupements.

Il faut voir dans ces chiffres l'effet du plan de rationalisation de 1970, qui a permis de rénover considérablement le parc de bâtiments destinés à l'élevage porcin.

FIGURE 2  
SURFACE CONSTRuite OU AMÉNAGÉE POUR L'ÉLEVAGE PORCIN  
SELON L'ANNÉE DE RÉALISATION DES TRAVAUX



La construction par l'exploitant se pratique fréquemment. Lorsqu'il s'agit d'aménager un bâtiment, 82 % des éleveurs le font eux-mêmes, sans faire appel à une entreprise, et plus de 60 % s'autofinancent entièrement. Mais, lorsqu'il s'agit de construire, ils ne sont plus que 40 à 45 % à faire seuls les travaux, ils sont à peu près autant à s'en remettre totalement à une entreprise et 10 à 15 % à partager les travaux avec l'entreprise. Quant à l'autofinancement, sa part, dans ce cas, régresse : elle est tombée de près de 50 % en 1967-1971 à 30 % en 1977-1981. Par ailleurs, la structure même du financement extérieur évolue : la subvention est de plus en plus souvent complétée par un prêt.

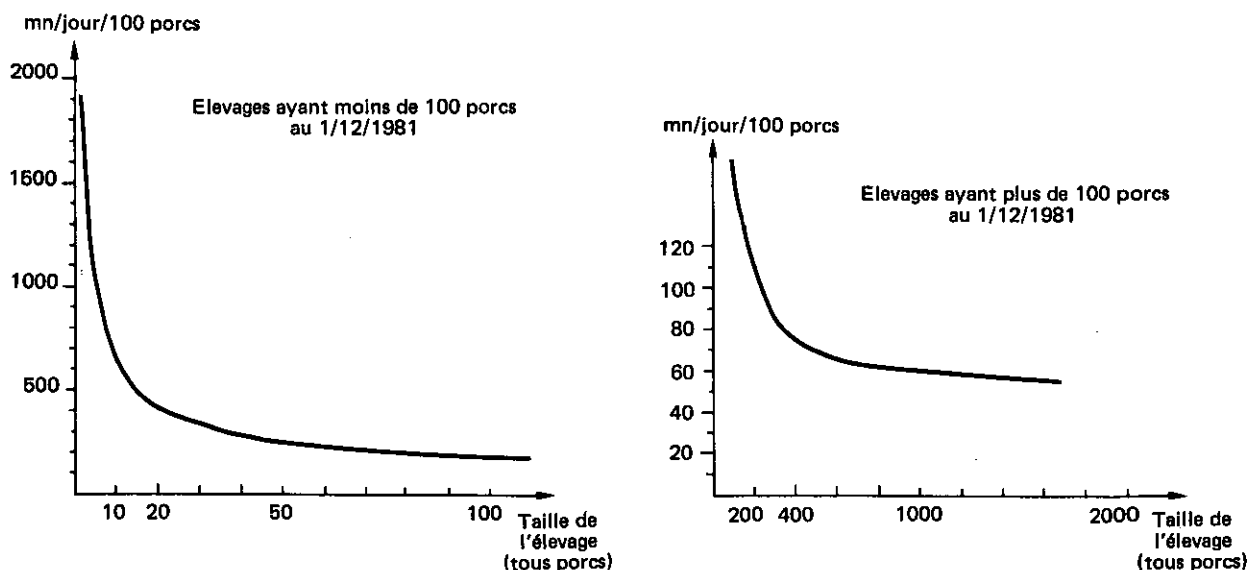
## B - LA MAIN-D'ŒUVRE

L'élevage porcin demeure une activité faisant appel avant tout à la main-d'œuvre familiale. Sur les 257.100 exploitations ayant des porcs le jour du passage de l'enquêteur, 248.500 (96,7 %) font appel exclusivement à cette main-d'œuvre. On emploie de la main-d'œuvre féminine dans 50 à 60 % des exploitations, quelle que soit la dimension du troupeau. Quant à la main-d'œuvre salariée, présente dans 8.600 élevages, elle n'assure la totalité du travail que dans 1.500 exploitations. Et cette main-d'œuvre n'est spécialisée en production porcine que dans 3.600 élevages.

Dans le travail total, la part du travail familial diminue au fur et à mesure qu'augmente la taille de l'élevage : proche de 100 % dans les petits élevages, cette part atteint encore 94 % dans les élevages de 200 à 400 porcs, 87,5 % de 400 à 1.000 porcs et seulement 55 % au-delà de 1.000 porcs. De même, la part du travail féminin dans le travail familial diminue quand croît la taille de l'élevage. A l'inverse, le temps de travail salarié n'est significativement présent que dans les grands élevages, et plus encore lorsqu'il s'agit de main-d'œuvre salariée spécialisée.

Le temps de travail moyen consacré à l'élevage de 100 porcs présents de toutes catégories s'élève à 156 minutes par jour, soit environ 1 minute et demie par porc. Mais ce temps varie considérablement selon la taille de l'élevage : de 19,2 minutes par porc et par jour lorsque l'élevage ne comprend qu'un ou deux porcs, à 34 secondes dans un élevage de 1.000 porcs et plus. Les économies d'échelle sont donc extrêmement importantes.

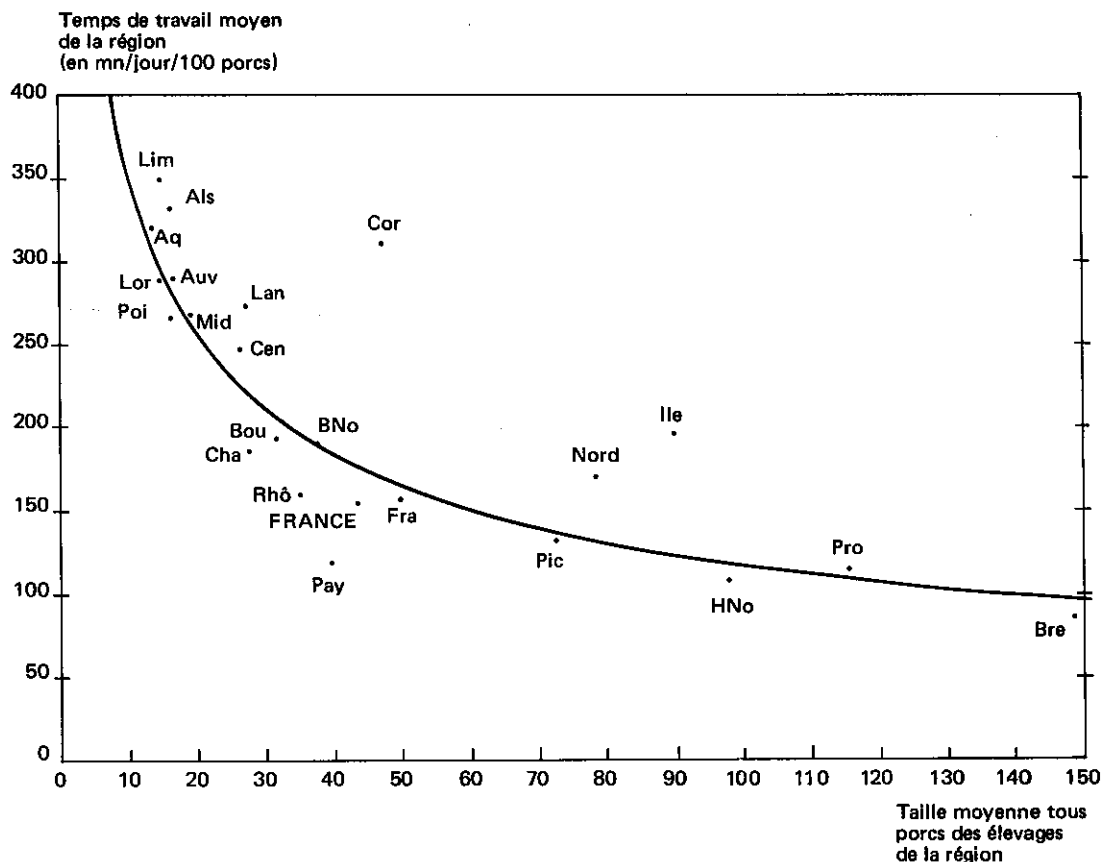
**FIGURE 3**  
TEMPS DE TRAVAIL MOYEN SELON LA TAILLE DE L'ÉLEVAGE  
(FRANCE ENTIÈRE)



Et si la production d'un porc nécessite en moyenne 5 heures de travail, elle n'en demande que 2,5 dans les élevages de plus de 100 porcs, qui regroupent plus de 80 % du cheptel.

C'est ce même effet de taille de l'élevage que l'on retrouve derrière les variations régionales du temps de travail moyen par porc : les régions les plus performantes sont aussi celles où les exploitations de grande taille sont les mieux représentées. La Bretagne, la Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Picardie, où les temps de travail par porc sont très inférieurs à la moyenne nationale, sont aussi des régions où les élevages sont d'une taille supérieure à la moyenne.

**FIGURE 4**  
TEMPS DE TRAVAIL MOYEN CONSACRÉ A L'ÉLEVAGE PORCIN PAR RÉGION



En 10 ans, le temps de travail moyen par jour et par porc a diminué de 50 %, passant d'un peu plus de 3 minutes à environ 1 minute et demie. Mais là encore, c'est toujours l'effet de taille qui joue. En effet, les comparaisons par classes de taille des élevages montrent que les temps sont restés à peu près stables jusqu'à 200 porcs, mais qu'au-delà de 400 porcs en particulier, des gains de temps appréciables ont été obtenus. A ces gains s'ajoutent les effets de la mutation structurelle qui a fait passer la part du cheptel présent dans les exploitations de plus de 450 porcs de 11 % du cheptel total en 1971, à près de 50 % en 1981.

**TABEAU 10**  
TEMPS DE TRAVAIL JOURNALIER POUR 100 PORCS SELON LA TAILLE DE L'ÉLEVAGE (EN MINUTES)

Taille en porcins	1-9	10-20	20-50	50-100	100-200	200-450	450 et +	Ensemble
1971	1.273	491	300	187	119	91	81	313
1981	1.392	486	300	199	128	83	61	156



On notera encore, dans cette évolution, que la part du temps de travail salarié a diminué de 1971 à 1981 dans les élevages importants. Cela montre bien que ces grands élevages sont nés du développement d'exploitations familiales. Sur l'ensemble des exploitations, l'effet de structure l'emporte et se traduit par une légère augmentation de la part de travail salarié.

**TABLEAU 11**  
PART DU TRAVAIL SALARIÉ DANS LE TRAVAIL TOTAL

	1971	1981
Exploitations de plus de 450 porcs . . .	56,5 %	22,7 %
Toutes exploitations porcines . . . . .	5,4 %	7,7 %

### C – LA CONDUITE DE L'ÉLEVAGE

#### • Races et reproduction

De 1971 à 1981, les caractéristiques génétiques du cheptel de truies se transforment profondément : les races pures sont en déclin très net, en particulier la race Large White, et ce sont les truies croisées, plus performantes, qui sont désormais les plus nombreuses.

**TABLEAU 12**

Race	1971	1981
Large White . . . . .	54,5	22,4
Landrace Français, Landrace Belge, Piétrain } . . . . .	11,2	10,6
Croisées LWXLF Autres croisées, hybrides } . . . . .	9,9	63,6
Indéterminées et divers . . . . .	24,4	3,4
Total . . . . .	100,0	100,0

D'une région à l'autre, l'évolution ne s'effectue toutefois pas de façon uniforme. Les truies croisées (LWXLF, autres) qui représentent 67 % du cheptel en Bretagne, n'en représentent que 59 % dans le Nord-Pas-de-Calais, 53 % en Midi-Pyrénées et 47 % en Aquitaine. En revanche, les truies Large White comptent pour 24 % du cheptel en Bretagne, 39 % en Midi-Pyrénées et 46 % en Aquitaine.

**TABLEAU 13**  
RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES TRUIES PAR RACE POUR LES PRINCIPALES RÉGIONS

Régions	Large White	Landrace français	Landrace belge Piétrain	Croisées LWX Landrace	Autres croisées hybrides	Races locales + indéterminées	Total
Bretagne . . . . .	24,1	6,1	0,6	57,1	10,1	2,0	100,0
Nord-Pas-de-Calais . . . . .	7,8	9,2	20,3	39,8	19,6	3,3	100,0
Pays de la Loire	26,8	4,7	1,2	48,3	17,6	1,4	100,0
Midi-Pyrénées .	39,5	4,6	0,4	34,9	17,8	2,8	100,0
Rhône-Alpes ..	7,7	7,1	1,0	44,0	34,5	5,7	100,0
Aquitaine . . . .	45,6	5,4	0,6	31,6	15,8	1,0	100,0
France . . . . .	22,4	6,6	4,0	48,0	15,6	3,4	100,0

De même, la répartition des truies par race varie selon la taille de l'exploitation. Signe d'une meilleure connaissance technique et résultat de la politique d'amélioration génétique, le pourcentage de truies croisées augmente avec la taille de l'élevage : de 40 % dans les petits élevages à près de 70 % dans les élevages importants.

**TABLEAU 14**  
RÉPARTITION DES TRUIES PAR RACE SELON LA TAILLE DE L'ÉLEVAGE (p. cent)

Taille de l'élevage (en nombre de truies)	Large White	Landrace français	Landrace belge Piétrain	Croisées LWX Landrace	Autres croisées hybrides	Races locales + indéterminées	Total
1 ou 2 . . . . .	26,4	11,6	3,3	32,2	11,5	15,0	100,0
3 ou 4 . . . . .	25,2	7,3	3,5	42,8	8,7	12,5	100,0
5 à 10 . . . . .	23,1	8,1	5,3	38,9	9,8	14,8	100,0
10 à 20 . . . . .	23,9	7,7	7,3	41,8	13,2	6,1	100,0
20 à 30 . . . . .	24,0	8,8	6,2	42,2	16,1	2,7	100,0
30 à 50 . . . . .	23,3	4,5	4,9	47,4	18,1	1,8	100,0
50 à 100 . . . . .	20,5	5,3	2,7	52,6	17,9	1,0	100,0
100 et + . . . . .	21,5	7,4	2,4	53,3	14,4	1,0	100,0
Total . . . . .	22,4	6,6	4,0	48,0	15,6	3,4	100,0

Le cheptel de verrats se répartit de façon à peu près égale entre Large White (20,8 %), Landrace français (22,7 %), Landrace Belge et Piétrain (18,6 %), croisés autres que LRXLW (23,1 %). Les croisés LRXLW ne représentent que 10,6 % du cheptel et les races locales, 1,5 %. S'il existe de grandes différences régionales (Landrace Belge et Piétrain représentent plus de 60 % des verrats du Nord-Pas-de-Calais), en revanche, la répartition des verrats selon leur race varie peu avec la taille de l'élevage : les Large White semblent un peu plus fréquents dans les grands élevages, les Landrace Belge et Piétrain, dans les élevages de taille moyenne.

La monte naturelle est le mode de reproduction le plus utilisé : dans 87,6 % des élevages, on n'utilise que cette méthode. On utilise donc l'insémination artificielle, soit exclusivement, soit concurremment avec la monte naturelle, dans 12,4 % seulement des élevages. Mais cette proportion varie avec la taille de l'élevage : plus l'élevage est important, plus on associe monte naturelle et insémination artificielle.

**TABLEAU 15**  
RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE DE TRUIES ET LE MODE DE REPRODUCTION (p. cent)

Taille de l'élevage (en nombre de truies)	Saillie naturelle seule	Insémination artificielle seule	M.N. + I.A.	Total
1 à 10 . . . . .	88,5	10,0	1,5	100,0
10 à 20 . . . . .	89,3	1,6	9,1	100,0
20 à 50 . . . . .	87,4	0,1	12,5	100,0
50 à 100 . . . . .	84,2	0,1	15,7	100,0
100 et + . . . . .	73,3	1,7	25,0	100,0
Total . . . . .	87,6	7,2	5,2	100,0

• Les performances d'élevage

L'âge au sevrage des porcelets a été considérablement abaissé depuis 1971, mais cette évolution n'a pas été aussi rapide dans tous les élevages. On sèvre les porcelets beaucoup plus tôt dans les grands élevages, alors que les petits naisseurs ont gardé un comportement plus traditionnel.

**TABLEAU 16**  
**RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'ÂGE AU SEVRAGE DES PORCELETS**  
**ET LA TAILLE DE L'ÉLEVAGE (p. cent)**

Age au sevrage (en semaines) Taille de l'élevage	< 3	3 - 4	5 - 6	7 - 8	> 8	Total
1 - 4 truies	0,7	13,2	49,9	26,7	9,5	100,0
50 truies et +	5,3	64,2	28,0	2,0	0,5	100,0
Tous élevages	1,6	23,5	49,3	19,0	6,6	100,0

Dans le même temps, la vitesse de croissance des porcs s'est améliorée. Le gain moyen quotidien (G.M.Q.) passe de 507 g/jour en 1971 à 565 g/jour en 1981 chez les naisseurs-engraisseurs et de 570 g/jour à 610 g/jour chez les engraisseurs. L'âge moyen des porcs à l'abattage a diminué de 15 jours, alors que le poids moyen à l'abattage n'a pratiquement pas varié (104 kg vif).

Comme on sait que la prolificité des truies s'est également améliorée, on ne s'étonnera pas que, malgré la légère décroissance du cheptel reproducteur, la production nationale n'ait cessé de croître de 1971 à 1981.

- **Les documents de conduite de l'élevage**

En 1981, 37,4 % des éleveurs ayant des truies n'utilisaient aucun document pour la conduite de la reproduction. Il faut, cependant, noter que l'absence d'enregistrement est le fait des élevages de moins de 5 truies, alors que dans les unités de plus de 100 truies, elle reste du domaine de l'exception.

Le carnet de poche ou le cahier permettent les enregistrements dans environ un élevage sur trois ; la fréquence d'utilisation de ce support est pratiquement constante quelle que soit la taille de l'élevage. Le calendrier est utilisé dans une exploitation sur quatre. L'utilisation du planning se fait surtout dans les élevages de plus de 20 truies, avec une fréquence dépassant 72 % dans les ateliers de plus de 100 truies. Les fiches « truie » ou les fiches « portée » sont utilisées dans les élevages de plus de 50 truies (un sur deux). La fiche « bande » concerne également les élevages de plus de 50 truies mais son utilisation est plus récente que la fiche « truie », ce qui explique un taux de pénétration plus faible. A noter également que les élevages utilisent simultanément deux ou plusieurs documents ; par exemple, un planning donnant une vue globale du cheptel et des fiches « truie » ou des fiches « portée » rassemblant le détail de la carrière de chaque reproducteur.

- **Les programmes de gestion technique et technico-économique**

Sur les 74.500 élevages détenant des truies, 66.000 n'adhèrent à aucun programme de gestion technique, 7.100 utilisent le programme national de gestion technique des troupeaux de truies (G.T.T.T.) et 1.300 sont suivis par d'autres programmes. Il n'y a donc que 11 % des élevages qui adhèrent à un programme.

Mais cette proportion est nettement plus élevée dans les élevages importants : 31 % dans la classe 20 - 50 truies, 73 % dans la classe 100 truies et plus. C'est pourquoi, au total, dans le cheptel national, 44 % des truies font l'objet d'un suivi de gestion technique (G.T.T.T. : 37 % ; autres programmes : 7 %).

L'impact des programmes de gestion technico-économique est plus réduit, puisque près de 93 % des élevages détenant des truies n'adhèrent à aucun programme de ce type et que 4 % seulement sont touchés par le programme national ou un programme de firmes et 3 % par un centre de gestion. Là encore, le taux d'adhésion augmente avec la taille de l'élevage (environ 50 % pour les élevages de 50 truies et plus). Mais, au total, il n'y a guère que 30 % des reproducteurs à faire l'objet d'un suivi technico-économique précis.

Quant aux élevages sans truies, même dans les élevages spécialisés, le taux d'adhésion reste très faible. 82 % des engraisseurs de 100 porcs et plus n'ont aucun suivi technico-économique, 14 % sont suivis par la méthode nationale ou les méthodes des firmes et 4 % par les centres de gestion.

On peut rapprocher ces informations des données fournies par le R.G.A. sur la formation technique des éleveurs de porcs.

La formation agricole est en effet plus répandue chez ces éleveurs que dans l'ensemble des exploitants agricoles : ils sont 20,8 % à en avoir reçu une contre 17,8 % pour l'ensemble des chefs d'exploitation.

En outre, cette proportion est d'autant plus forte que ces éleveurs sont jeunes ou qu'ils dirigent des élevages importants, les deux phénomènes étant en partie liés. Il est donc probable que la formation agricole incite l'éleveur qui l'a reçue à adhérer aux programmes de gestion technique ou technico-économique.

De la même façon, toujours selon le R.G.A., la pratique de la comptabilité-gestion est beaucoup plus répandue chez les éleveurs de porcs spécialisés (ayant au moins 10 truies ou au moins 50 porcs) que dans l'ensemble des chefs d'exploitation agricole (32 % contre 8 %). Cependant, elle ne touche que 54 % des élevages de plus de 50 truies ou de plus de 200 porcs, alors que plus de 96 % de ces élevages se déclarent assujettis à la T.V.A.

## D – LES RELATIONS CONTRACTUELLES

Au 1/12/1981, 28.300 éleveurs déclarent avoir passé un ou plusieurs contrats concernant leur élevage porcin. Ils sont 27.100 à avoir au moins un porc le 1<sup>er</sup> décembre, soit 10,5 % des exploitants ayant au moins un porc à cette date. Mais ils détiennent 7.440.000 porcins, soit 65,1 % du cheptel français. De même, les 19.200 éleveurs ayant passé contrat et ayant au moins une truie le 1<sup>er</sup> décembre représentent 25,7 % des éleveurs ayant des truies, mais détiennent 63,9 % du cheptel de truies. Les éleveurs qui passent des contrats dirigent donc des exploitations de taille importante : 274 porcins en moyenne et 40 truies pour ceux qui en ont.

Ce sont aussi des éleveurs qui, pour la majorité (87 %), adhèrent à un **groupement de producteurs**. D'ailleurs, 91 % des adhérents de groupement ont passé au moins un contrat pour leur élevage. La taille moyenne des élevages concernés est respectivement de 293 porcins et 42 truies. Lorsque l'éleveur qui a passé contrat n'adhère pas à un groupement, il est le plus souvent à la tête d'un élevage de bonne taille (141 porcins, 19 truies le cas échéant, en moyenne).

La majorité des éleveurs avaient signé un contrat écrit (62 %). Quant à la durée du contrat, elle est le plus souvent indéterminée (62 %).

Les éleveurs passent contrat d'abord avec les **groupements de producteurs**, les **S.I.C.A.** et les **coopératives** (89 %), mais aussi avec les firmes d'aliments (17 %), plus rarement avec des négociants (7,5 %) ou des abattoirs (1 %), chaque éleveur pouvant passer plusieurs contrats. 5.500 éleveurs déclarent être sous contrat global (dit aussi d'« intégration complète »). Ils détiennent environ 11 % du cheptel total et 7 % du cheptel de truies. Passés pour 80 % des cas dans le cadre de groupements de producteurs, ces contrats représentent une faible part de la production nationale. On trouve des relations contractuelles avec des organismes d'amont comme d'aval :

- fourniture aux éleveurs d'aliments pour le bétail (17.800 cas) (+ 78 % par rapport à 1971), d'animaux reproducteurs (9.700 cas), de porcelets (8.600 cas) (+ 43 %) ;
- livraison par les éleveurs de porcs charcutiers (17.400 cas) (+ 58 %), de porcelets (13.600 cas) (– 3 %).

La rémunération des éleveurs livrant leur produit dans le cadre d'un contrat est le plus souvent fixée par référence au prix du marché (74 %) (84 % pour les détenteurs de truies, 56 % pour les engraisseurs). Viennent ensuite la rémunération à la qualité, qui tient compte des performances d'élevage (22 %), la rémunération à façon (10 %) qui concerne surtout les engraisseurs, ..., plusieurs modes de rémunération pouvant intervenir pour un éleveur ayant passé plus d'un contrat.

Enfin, 74 % des exploitations sous contrat, soit 20.900, font l'objet de visites techniques et sanitaires, qui sont effectuées régulièrement dans 10.100 cas.

## E – L'ALIMENTATION DU BÉTAIL

En matière d'alimentation du bétail, le comportement du petit éleveur diffère évidemment de celui de l'éleveur spécialisé. A défaut de pouvoir dresser un bilan complet des ressources utilisées, en raison de la difficulté qu'il y a à chiffrer le volume de certains aliments (sous-produits laitiers et industriels, déchets de collectivité ...), la comparaison des tonnages d'aliments achetés et d'aliments fabriqués à la ferme permet de distinguer trois types d'exploitations :

- les petits élevages qui achètent relativement peu d'aliments industriels, sauf aliments complémentaires, mais nourrissent beaucoup à partir des céréales produites sur l'exploitation ;
- les élevages de taille moyenne, qui s'approvisionnent essentiellement en aliments industriels ;
- les grands élevages qui fabriquent en partie eux-mêmes, mais à partir de céréales et de tourteaux achetés à l'extérieur.

Ainsi, alors que les petits élevages correspondent à la pérennisation d'un système de production ancien, la fabrication d'aliments à la ferme dans les élevages de taille importante correspond à un mode d'organisation récent de la production porcine au sein d'élevages pratiquant le naissage-engraissement.

**TABLEAU 17**  
**CARACTÉRISTIQUES DE L'ALIMENTATION DES PORCS**  
**PAR CLASSE DE TAILLE ET D'ÉLEVAGE ET PAR MODE DE FABRICATION D'ALIMENT**

	Moins de 100 porcs	100 à 400 porcs	400 à 1000 porcs	Plus de 1000 porcs	Total
Effectifs de porcs détenus au 1/12/81 (%) . . . . .	17	32	33	18	100
Porcs vendus pendant l'année 1981 (%) . . . . .	14	30	36	20	100
Achat d'ali-    Complet (%) . . . . .	14	36	35	15	100
ment industriel    Complément. (%) . . . . .	27	30	30	13	100
Achats de céréales et de tourteaux (%) . . . . .	7	14	26	53	100
Céréales produites sur l'exploitation (%) . . . . .	44	25	22	9	100
Rapport en poids : aliment industriel — aliment fabriqué à la ferme	1,4	4,2	3,7	1,5	2,5
aliment acheté — aliment produit	1,6	5,9	7,3	9,7	4,7

L'approche régionale montre que la fabrication à la ferme et l'autofourniture de céréales constituent une part importante de l'alimentation des porcs dans les régions de petits élevages naisseurs du Sud-Ouest, alors qu'elles jouent un rôle très faible dans les régions d'engraisers spécialisés de l'Est-Central (Rhône-Alpes et Franche-Comté). La Bretagne connaît un taux de pénétration de l'aliment industriel plus élevé que les régions où le développement de l'élevage porcin a été faible ou nul (Nord, Auvergne, Limousin). Enfin, l'exemple du Bassin Parisien confirme que le développement de la fabrication à la ferme à partir de céréales produites sur l'exploitation a été le fait d'éleveurs de porcs ayant des surfaces disponibles plus que d'agriculteurs cherchant à transformer leurs céréales en viande porcine. La comparaison du nombre d'exploitations de plus de 50 ha détenant des porcs en 1971 et en 1981 et l'absence de toute évolution de leur poids dans la production porcine française sont à cet égard significatives.

**TABLEAU 18**  
**CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS PORCINES**  
**DE 50 HECTARES ET PLUS EN 1971 ET EN 1981**

	1971		1981	
	Nombre (1000)	% de l'ensemble des exploitations	Nombre (1000)	% de l'ensemble des exploitations
Exploitations ayant au moins un porc . . . . .	73,8	11 %	36,8	14 %
Cheptel porcin total . . . . .	1.860,2	17 %	1.895,3	17 %
Exploitation ayant des truies . .	26,4	12 %	10,8	14 %
Cheptel truies . . . . .	204,2	15 %	191,6	16 %